



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ES SOLIDAIRE EURO – FCPE SOLIDAIRE

(Code AMF : 990000076709)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par Agicam – Groupe AG2R LA MONDIALE

Objectifs et politique d'investissement :

Le fonds « ALM ES SOLIDAIRE EURO – FCPE SOLIDAIRE » classé dans la catégorie « Actions de pays de la zone euro » a pour objectif de gestion de fournir une performance égale à son indicateur de référence diminué des frais de gestion à travers un investissement en OPC sur le marché actions de la zone euro. Le fonds étant un FCPE solidaire, une part de l'encours est consacrée au financement de projets solidaires en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'accès au logement social, de l'humanisme et du respect des droits sociaux.

L'indicateur de référence du FCPE est un indice composite : 92,5% Euro Stoxx, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture + 7,5%. EONIA capitalisé.

L'indice Euro Stoxx rassemble plus de 300 valeurs de la zone euro représentant l'activité économique de douze pays de la zone euro.

L'indice EONIA (Euro OverNight Index Average) est un indice représentatif du marché monétaire de la zone euro. Le taux EONIA reflète la moyenne des taux auxquels les principales banques implantées dans la zone euro se prêtent de l'argent au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne, et diffusé dans les pages financières des principaux quotidiens.

La gestion du fonds réside dans la sélection et le suivi d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne.

Pour atteindre l'objectif de gestion du fonds, le comité stratégique élabore un scénario macroéconomique central qui servira de point d'entrée au comité « multigestion » pour le déploiement et l'optimisation de l'allocation en OPC « actions » cible.

La gestion du fonds est discrétionnaire et fonction des anticipations des équipes de gestion.

Ainsi, le FCPE est principalement exposé au marché actions de la zone euro à travers de parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne de classification « actions de pays de la zone euro »

et/ou « actions françaises » à hauteur de 70% à 95% de son actif net.

5 à 10 % de l'actif du fonds est investi dans des titres émis par des entreprises solidaires agréées ou titres assimilés.

Le fonds pourra également être investi en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne de classification « actions des pays de l'Union européenne » et/ou « actions internationales » dans la limite de 10% de son actif net.

Le FCPE est investi à 10% maximum en produits de taux à travers des actions ou parts d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne de classification « monétaires » et/ou « monétaires court terme ».

Le FCPE pourra investir dans des OPC gérés par la société de gestion dont plus de 50% de son actif dans l'OPCVM « ALM ACTIONS ZONE EURO ISR ».

Le fonds capitalise ses revenus.

La valeur liquidative est calculée en euro sur les cours de clôture de bourse de chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement du marché boursier des actions de pays de la zone euro sur lequel il est investi.

Risque important pour le FCPE non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : le fonds est investi entre 5 et 10% en titres solidaires non cotés, susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble. La survenance de ce risque peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,50 % (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

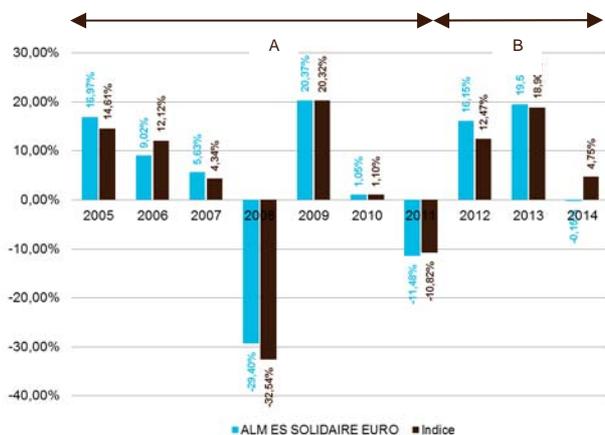
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des frais maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le chiffre des **frais courants** communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2014. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.

Performances passées :



A : Indicateur de référence : Euro Stoxx + EuroMTS 3-5 ans

B : Indicateur de référence : 92,5% Euro Stoxx (dividendes non réinvestis) + 7,5% titres solidaires

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- le fonds ALM ES SOLIDAIRE EURO – FCPE SOLIDAIRE a été créé en 2001 ;
- la monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

A compter du 18 septembre 2015, le fonds a modifié son objectif de gestion, son indicateur de référence et sa stratégie d'investissement.

Informations pratiques :

- **Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE**
- **Teneur de compte :** désigné par l'entreprise
- **Forme juridique :** fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE et l'OPCVM « ALM ACTIONS ZONE EURO ISR »** (règlement/prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris ou sur le site Internet www.agicam.fr**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques** notamment la valeur liquidative : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris ou sur le site Internet www.agicam.fr**
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.agicam.fr).
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance :** le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance.
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
 - 1 membre, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité (ou le comité central) d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales,
 - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'Agicam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds d'épargne salariale.

Ce fonds d'épargne salariale est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Agicam est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/09/2015.